

Viens chez moi j'habite chez « une mamie »

Une nouvelle association de type Loi 1901, baptisée « **un toit pour toi-Mantes** » et visant à favoriser le logement intergénérationnel (**entre un senior et un étudiant**) vient de voir le jour dans le **Mantois**.



A la rentrée de septembre, l'association un **Toit pour toi-mantes** proposera aux étudiants un partenariat original : disposer d'une chambre chez une personne âgée, en échange de menus services et/ou d'une participation aux charges... ou tout simplement de compagnie.

Deux problèmes : une solution. A Mantes comme dans de nombreuses villes universitaires, les étudiants éprouvent souvent des difficultés à trouver un logement correct dans leurs moyens financiers. Dans le même temps, le maintien du lien social est devenu ces dernières années l'une des préoccupations principales de personnes âgées vivant seules. C'est de ce constat qu'est née l'idée de l'association **Un toit pour toi-mantes** : faire cohabiter les uns et les autres, afin que chacun y trouve son compte. Par son action, « **Un toit pour toi-Mantes** » (qui agit sur la région Mantaise) tente de trouver une nouvelle forme de lien social visant à offrir une alternative aux seniors vivant seuls à domicile et à remédier au déficit et/ou à la cherté des logements étudiants. Cette solution, rappelons le, ne résoudra jamais totalement l'isolement des seniors, ni d'ailleurs, le problème du logement étudiant. Cependant, chaque binôme (étudiant/senior) constitué permet à ces deux catégories de personnes de solutionner une partie de leurs problèmes... Et à apprendre à mieux se connaître.

Plus concrètement, la cohabitation intergénérationnelle vise à : prévenir et rompre l'isolement des personnes âgées, augmenter leur sécurité par une présence rassurante, offrir aux seniors la possibilité d'un éventuel complément de revenus et faciliter l'accès à un logement pour les étudiants dans de bonnes conditions financières et d'accueil.

Les pouvoirs publics encouragent ces initiatives de colocations. La charte « un toit, deux générations », de l'ancienne secrétaire d'Etat aux personnes âgées Catherine Vautrin encadre ces contrats depuis 2005.

Avant l'installation, étudiant et senior passent un entretien pour connaître leurs affinités, comme dans une agence matrimoniale.

La convivialité à la clé

Comment cela se passe ? La personne d'accueil offre une chambre dans laquelle un étudiant peut s'installer et travailler avec accès à la salle de bains et à la cuisine. Il n'y a pas de loyer, mais un dépôt de garantie et éventuellement une participation financière aux charges. En contrepartie, l'étudiant rend des services à la personne qui l'accueille, services déterminés à l'avance entre eux. Simplicité et convivialité président à cette vie partagée par l'aïeul et le jeune. Chaque binôme établit la convention qui consigne les services souhaités : sortir le chien en hiver, rapporter des packs de bouteilles d'eau... ainsi que les modalités de la cohabitation. Des détails à ne pas négliger : pièces disponibles, utilisation de la machine à laver, soirées de présence prévues, week-ends et vacances...

Pour bénéficier de cette offre, l'étudiant devra répondre à un questionnaire très précis sur ses horaires, ses motivations, ses disponibilités, l'utilisation des locaux. Après une étude approfondie de sa candidature, l'association la mettra en contact avec la personne qui va l'accueillir, pour préciser ses droits et ses devoirs. Les deux membres du binôme signeront une charte avec l'association, qui listera les exigences et les droits des uns et des autres : services à rendre, gestion des espaces communs... Cette charte sera adaptée à chaque cas et se vaudra très souple. Elle pourra ainsi être modifiée à tout moment pour effectuer quelques « réglages » dans la vie quotidienne. Dans le cas si la cohabitation se passe mal, les deux parties peuvent y mettre fin à tout moment, en respectant cependant un préavis d'un mois.

Espérant commencer notre activité en septembre, notre association est pour l'heure à la recherche de personnes âgées demandeuses de tel service.

L'association rappelle enfin qu'elle « n'est pas une agence immobilière » et que « la présence active d'un étudiant ne se substitue pas aux services de soutien à domicile existant qui seraient nécessaires à la personne âgée ».

site internet : <http://www.untoitpourtoi-mantes.org>